



Changement statut vie privée vie familiale

Par **Masoa**, le **04/02/2009** à **11:05**

Bonjour,rrnrJ'ai actuellement un statut étudiant avec APS (Autorisation Provisoire de séjour 6 mois) car j'ai fini mes études et j'ai sollicité les 6 mois supplémentaires pour pouvoir trouver du travail. Malheureusement, j'ai failli décrocher un CDI après 3 mois en intérim mais mon employeur a préféré arrêter mon contrat pour cause "crise économique et restrictions budgétaires". Je suis de nouveua à la recherche mais mon séjour expire bientôt (fin février).
rnEn attendant de trouver un emploi, mon ami et moi avons décidé de nous marier prochainement avant l'expiration de cette date. Il n'a pas la nationalité française mais il a une carte de séjour mention"salarié". Ma question est, avec ce statut, puis-je demander un changement de statut vie privée, vie familiale et bénéficier des mêmes droits que lui?
rnMerci d'avance pour votre réponse!